

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Fonction publique 4.1**  
**personnels titulaires et**  
**stagiaires de la F.P.T.**

**Tableau des effectifs**

**DATE DE CONVOCATION**  
**7 octobre 2022**

Nombre de Conseillers  
en exercice : **29**  
Nombre de présents : **20**  
Nombre de votants : **28**

**La Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-10-77

L'an deux mil vingt deux

le treize octobre deux mil vingt-deux à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

**Etaient présents :**

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme DELOBEL M. GOMIS – Mme DUDOUEU – Mme QUOD-MAUGER – Mme VANDEL – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. FRESSEL – Mme DUCHEMIN – Mme CREVON – M. BIGOT- Mme BOSQUIER- M. BULARD – M. LE NOE – Mme FRIBOULET – Mme DESANGLOIS

**Excusés ayant donné pouvoir**

M. SACHOT à Mme MEZRAR  
M. ROGERET à Mme ESCLASSE  
M. BRUNET à Francis GESLIN  
M MIZABI à Mme DELOBEL  
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE  
M. PETIT à M GOMIS  
M. LEMAIRE à Mme DUDOUEU  
Mme DUVAL à Mme QUOD-MAUGER

**Excusés**

M JEANJEAN

**Mme FRIBOULET** est nommée secrétaire de séance.

**Rapporteur :** Madame Nadia MEZRAR, la Maire

Il est rappelé au Conseil municipal que conformément au Code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En application des lignes directrices de gestion fixées par la collectivité, différents avancements de grade ont pu être accordés. Il convient donc de mettre le tableau des effectifs en conséquence.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous et d'autoriser Madame la Maire à prendre et à signer les arrêtés y afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221013-2022-10-77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2022

Affichage : 15/11/2022

## Vu

Le Code Général des collectivités territoriales ;

Le Code Général de la fonction publique et notamment ses articles L522-23 à L522-31 ;

Le décret 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Le décret 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Le décret 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

La délibération du Conseil Municipal n°2007/07/88 fixant les règles d'avancement de grade ;

Les lignes directrices relatives à l'avancement et au changement de grade validées en Comité technique du 17 juin 2021 ;

L'avis favorable unanime du Comité technique du 20 septembre 2022 ;

## Considérant

Les souhaits d'évolution recensés au sein des services municipaux,

La volonté de tenir compte des avancements de grade dont les agents peuvent bénéficier au 1<sup>er</sup> juillet 2022 dès lors qu'ils répondent aux critères des lignes directrices de gestion,

En conséquence, il convient de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit dans les emplois permanents titulaires/stagiaires :

### Au 1<sup>er</sup> juillet 2022

#### ➤ Filière technique :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe – temps complet	1	Agent de maîtrise – temps complet	Changement de grade

#### ➤ Filière animation :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe – temps complet	1	Animateur – temps complet	Changement de grade

#### ➤ Filière administrative :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe – temps complet	1	Attaché – temps complet	Changement de grade

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : **28**

voix contre 0

Abstention 0

**Article 1** : d'autoriser Madame la Maire à modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

**Article 2** : d'autoriser Madame la Maire à prendre et à signer les arrêtés y afférents.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221013-2022-10-77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2022

Affichage : 15/11/2022